

De quoi s'agit-il ?

Accompagner des acteurs socio-économiques dans la construction et la conduite de projets sur les conditions de travail.

Pour quoi faire ?

Pour les partenaires :

- Des projets sur mesure, structurés, conduits et pilotés
- Un gain de visibilité sur les actions

Pour les entreprises :

- Des connaissances, outils et méthodes, adaptés aux besoins
- La participation à des réseaux d'échanges

Comment ?

A la demande d'un financeur ou d'un porteur de projet, l'Aract peut intervenir à différentes phases d'un projet :

- Ingénierie : analyse des besoins, co-construction de la démarche avec les partenaires, mobilisation
- Mise en œuvre : pilotage, coordination des acteurs, interventions en entreprise, animation de clubs ou clusters
- Evaluation des résultats et impacts
- Communication et diffusion d'enseignements

La prestation de l'Aract peut se situer à plusieurs niveaux : appui à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre ou appui à la maîtrise d'œuvre.

Elle est définie au préalable avec le porteur de projet.

Pour qui ?

- Etat, collectivités territoriales, autres structures publiques
- Partenaires sociaux : syndicats patronaux et salariaux
- Acteurs sociaux économiques du territoire : chambres consulaires, OPCO, fédérations et branches professionnelles, opérateurs de l'emploi, de la formation professionnelle et du développement économique, acteurs de la santé au travail

Quelles Conditions de mise en œuvre ?

Considérer les conditions de travail comme un levier de performance pour l'entreprise

Aborder le travail de manière globale, en prenant en compte : les conditions de réalisation du travail, les systèmes de gestion, les relations sociales et professionnelles, en lien avec la stratégie d'entreprise

Durée

Durée variable selon la nature et le périmètre de la prestation confiée à l'Aract.

Tarif

Selon prise en charge par les financeurs publics